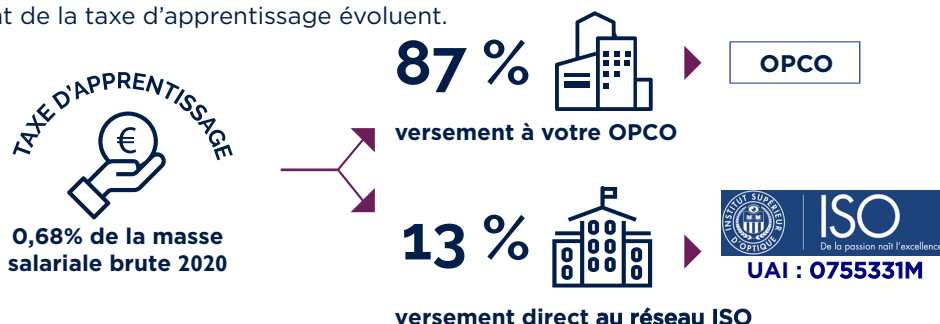


SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE BORDEREAU DE VERSEMENT 2021

Avec la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, dite «Loi Avenir», le calcul et le versement de la taxe d'apprentissage évoluent.



CALCUL DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Le réseau ISO est habilité à recevoir le 13%, solde de la taxe d'apprentissage. Cette année encore, participez au développement de notre école en nous versant DIRECTEMENT le 13%.

Ce montant ne peut en aucun cas être versé à un OPCO.

Votre masse salariale brute 2020 : €
 x 0,68% x 13% = €
Montant alloué à l'ISO : €

COMMENT NOUS VERSER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Le versement peut se faire par chèque ou virement. Un reçu libératoire vous sera délivré à partir du 31 mai 2021, date limite de versement. Complétez et retournez-nous ce bordereau accompagné de votre versement.

RAISON SOCIALE.....

SIRET

ADRESSE POSTALE

NOM..... PRÉNOM.....

TÉL.....

EMAIL

Les informations recueillies via ce bordereau sont nécessaires pour vous délivrer un reçu libératoire. Pour exercer vos droits d'accès et de rectification, vous pouvez écrire à dpo@iso.fr

PAR VIREMENT bordereau à retourner par mail à ta@iso.fr

- IBAN FR76 3000 4002 7400 0114 1895 658
BIC : BNPAFRPPXXX
- En indiquant dans la référence du virement votre numéro de SIRET

PAR CHÈQUE à l'ordre de EDA

Chèque n° :.....
Banque :

A retourner à l'adresse suivante :
ISO EDA
4-6 Villa Thoreton
75015 PARIS

Cachet entreprise

Contact : ta@iso.fr